



ACADEMIE DE LILLE Flash infos FEVRIER 2014

Sommaire :

LES MEMBRES DU BUREAU

Secrétaire Académique:

GRESSIER Valérie

Valerieg20@hotmail.fr OU

lillesnics@gmail.com

Tel 06 75 72 21 58

Secrétaire académique adjointe

DUFOUR Annie

LP la peupleraie Sallaumines

Tél.: 07 86 99 96 34

lille.snics1@gmail.com

Secrétaire Départementale

Pas de Calais

THILLIEZ Martine

Collège M. Piquet MOLINGHEM

martine.thilliez@laposte.net

Secrétaire Départementale nord :

LEFEBVRE Marie Luce

Collège F.Villon Walincourt

Luce.lefebvre@hotmail.fr

Trésorière académique

Pour envoi de la cotisation

VERVAECKE Marie

Lycée Beaupré BP 700 79

59481 HAUBOURDIN CEDEX

Tél.: 03/20/07/63/83

.x.trublin@free.fr

Notre adresse
SNICS/FSU
276 bd de l'usine
Bourse du travail
59000 LILLE FIVES

EDITO

L'actualité qui occupe notre syndicat est bien sûr l'avenir à l'éducation nationale de la santé à l'Ecole, et au-delà, le devenir de la réponse qu'elle apporte à tous les élèves dans sa contribution à la réussite scolaire.

Au lendemain de l'ouverture du chantier sur les métiers de santé et sociaux, nous ne pouvons que constater que le Ministre continue à utiliser un double langage en ce qui concerne la question que le SNICS pose depuis 18 mois sur la gouvernance et le pilotage de la santé à l'Ecole. D'un côté, il ne cesse de démentir les projets bien réels d'externalisation : rapport Pinville en 2012, tentative de délégations de compétence aux collectivités territoriales en juillet 2013, en tentant de rassurer depuis 18 mois les infirmières sur sa responsabilité en matière de gouvernance et de pilotage de la santé à l'Ecole, de l'autre, il propose dès l'ouverture du chantier sur les métiers, la création d'une Mission Interministérielle Santé Sociale chargée de définir les objectifs de santé et d'en évaluer la politique.

Face à l'annonce de la création de cette mission interministérielle, le SNICS, fidèle à sa démarche unitaire, s'est adressé au SNIES UNSA Education pour s'opposer ensemble à la dénaturation de la santé à l'Ecole et imposer le respect des engagements politiques dans le domaine du pilotage et de la gouvernance de la santé à l'Ecole, suite aux mobilisations de personnels.

C'est ainsi que les deux syndicats infirmiers, représentant plus de 65% du champ des « personnels santé sociaux » de l'éducation nationale et surtout représentatifs à plus de 94% chez les personnels infirmiers, ont exprimé à l'ouverture du chantier sur les métiers, leur opposition ferme et résolue à la mise en place de la mission interministérielle qui pourrait devenir, in fine, le vrai pilote de la santé à l'Ecole pour des motifs bien éloignés des préoccupations de l'école.

Face à la réaction des syndicats, reste à savoir si le ministre osera passer en force ?? A SUIVRE

A l'approche des vacances de février, nous vous souhaitons de bonnes vacances.

LE BUREAU ACADEMIQUE

ACTUALITES NATIONALES

LES NOUVELLES MISSIONS A VENIR :

compte rendu de l'action du SNICS le 9 janvier

Des infirmières de l'Education nationale fortement mobilisées à Paris pour des missions en phase avec les besoins exprimés dans l'Ecole !

Forte mobilisation des infirmières de l'Education nationale à l'appel du SNICS-FSU jeudi 9 janvier 2014 à Paris. Plus de 10% de la profession s'est invitée à la table des négociations sur la politique de santé à l'Ecole et sur ses missions auprès des élèves.

Une délégation du SNICS-FSU a été reçue par le cabinet de Vincent Peillon. En l'état actuel des négociations, nous prenons acte des avancées obtenues en ce qui concerne la gouvernance et le pilotage de la santé à l'Ecole qui correspondent aux propositions défendues majoritairement par le SNICS-FSU.

Il reste néanmoins quelques points à éclaircir qui relèvent toujours de la responsabilité du Ministre, notamment en matière d'organisation.

Le SNICS sera attentif à ce que ces avancées se traduisent dans le projet de texte de politique général remis prochainement aux organisations syndicales.

Au niveau des missions des infirmières, le Ministre a entendu l'attachement de la profession à une structuration hiérarchique propre à l'Ecole. A l'issue de cette audience le cabinet confirme, en outre, les missions essentielles d'accueil et d'écoute des élèves à l'infirmerie pour quelque motif que ce soit, ainsi que la place des soins et la réponse à l'urgence.

Les infirmières de l'Education nationale continueront à suivre les travaux qui concernent la santé à l'Ecole et leurs missions, à l'occasion du groupe de travail sur les métiers qui s'ouvre début février.

Le Ministre peut compter sur les propositions du SNICS-FSU mais également sur la vigilance de l'ensemble de la profession pour obtenir des textes réglementaires capables de répondre d'abord aux besoins et demandes des élèves et plus largement aux enjeux de la Santé à l'Ecole au service de la réussite scolaire de tous les élèves.

SOUTENIR NOTRE ACTION DU 9 JANVIER 2014:

le SNICS a organisé le déplacement à PARIS en bus, il est encore temps de soutenir cette action et de faire parvenir votre participation financière, elle sera la bienvenue !!

Envoyer votre don à Marie VERVAECKE lycée Beaupré BP 70079 à HAUBOURDIN 59481

L'actualité sur le chantier des missions confirme que le SNICS a eu raison de mobiliser la profession le 9 janvier 2014 et nous remercions les collègues (quoique trop peu nombreuses pour notre académie) ayant participé.

Depuis le 9 janvier 2014, le SNICS continue d'interpeler le ministre et les politiques afin qu'ils respectent les engagements. Chaque semaine, nos représentants, Béatrice GAULTIER et Christian ALLEMAND sont sollicités pour des entretiens, des rendez-vous au ministère, à la direction Générale des Affaires de la fonction publique DGAFP et répondent aussi aux journalistes (France 2) mais à ce jour nous ne pouvons pas nous réjouir et nous contenter des perspectives....

Face aux dangers bien réels d'externalisation de la santé à l'Ecole par la proposition du cabinet de créer une Mission Interministérielle Santé Sociaux Education (MISSE), le SNICS a d'emblée choisit la démarche unitaire pour obtenir une majorité de blocage dans les négociations. Nous avons rencontré le SNIES/UNSA et le 3 février lors de la première séance de négociations sur le chantier des métiers de santé et sociaux le SNICS et le SNIES ont fait un communiqué commun.

Lors de nos prochaines réunions syndicales, nous reviendrons sur l'actualité des missions. N'hésitez pas à venir échanger avec nous, l'enjeu est important. Le SNICS compte sur vous comme vous pouvez compter sur le SNICS pour défendre et continuer de défendre nos missions à EN.

3 février 2014 : première séance de négociations sur le chantier des métiers de santé et sociaux

Déclaration préalable commune du SNICS et du SNIES

Les personnels infirmiers représentent un peu plus de 65% des personnels santé-sociaux de l'éducation nationale soit 7491 ETP. Aux dernières élections professionnelles, le SNICS et le SNIES obtenaient près de 95% des voix.

Depuis 18 mois, des actions de types différents par organisations syndicales ou intersyndicales (manifestations, courriers.....) ont été menées. Elles ont conduit à des engagements du cabinet et du Ministre (novembre 2012, novembre et décembre 2013, janvier 2014), assurant la gouvernance et le pilotage de la Santé à l'Ecole au seul Ministre de l'éducation nationale.

En conséquence, nous ne pouvons ni accepter, ni comprendre la mise en place d'une Mission Interministérielle Santé Sociale Education.

La structuration de la Santé à l'Ecole doit être calquée sur celle de l'Education Nationale, sa gouvernance relevant exclusivement du Ministre de l'Education Nationale.

A moyens constants, l'éducation prioritaire est trop omniprésente, pouvant avoir pour conséquence de délaisser les autres élèves ayant également des besoins de santé ne pouvant se réduire à des problématiques de nutrition, de conduites addictives, sans gommer les 15 millions de passages d'élèves consultant les infirmières dans leur infirmerie.

Pour le SNICS et le SNIES, le Ministre doit définir les missions infirmières dans un texte spécifique national.

ACTUALITES ACADEMIQUES

C.A.P.A. du 27 janvier 2014

Voici le compte rendu de la CAPA portant sur l'attribution des mois de bonifications qui a eu lieu le lundi 27 janvier 2014 :

Depuis de nombreuses années, le SNICS demande à ce que soit attribué un mois à l'ensemble des collègues. Le nouvel arrêté 2013 sur l'entretien professionnel pouvait permettre ceci cette année. Hors l'administration a refusé et a proposé d'attribuer 1 ou 2 mois aux collègues ayant eu un avis favorable et donc 0 mois pour ceux ayant un avis normal (en sachant qu'à la lecture de ces entretiens, nous avons constaté que certaines collègues ont de bon compte rendu d'entretien professionnel).

Lors de notre déclaration préalable nous avons regretté l'absence d'informations à nos collègues sur l'avis porté par le supérieur hiérarchique et nous avons demandé, dans un souci de transparence, que ces avis soient portés à la connaissance des collègues avant la remontée au service académique.

Lors de la consultation des documents avant CAPA, nous avons aussi relevé des incohérences : des collègues, n'ayant pas eu un entretien professionnel, ont obtenu un avis favorable et d'autres un avis normal. Sur quels arguments ???? L'administration n'a pas voulu justifier l'avis émis ni la non-réponse des chefs d'établissements !!!!!!!.

Devant de telles incohérences, le SNICS a tenté de défendre son argument d'attribuer, dans la limite du quota ministériel, 1 mois aux collègues, sûrement plus juste que ce que propose l'administration !!. ils ont refusé et proposé un vote pour leur proposition : 4 votes CONTRE (les 4 représentantes syndicales soit 3 SNICS et 1 SNIES) et 4 votes POUR (l'administration et Mme Muriel DEHAY infirmière conseillère technique auprès du recteur) c'est donc le recteur qui rendra l'avis définitif. Nous savons qu'un syndicat a communiqué aux collègues mais le SNICS attend la réponse du recteur et ne compte pas en rester là ! Nous vous tiendrons informé de la suite.

GROUPE DE TRAVAIL SUR LES POSTES IDE

Un groupe de travail a eu lieu le mardi 11 février 2014. 1 poste est créé dans l'académie à la rentrée 2014 dans le cadre de la politique REP+. L'administration a fait des propositions, le SNICS aussi et nous serons présent lors du CTA du 13 mars pour les défendre. Nous restons vigilants sur l'évolution des postes avec les nouvelles missions à venir.

MUTATIONS 2014 :

Se connecter sur : amia.orion.education.fr

Muter dans une autre académie :

La préinscription est **OBLIGATOIRE** et le choix de 3 académies est possible.

En mars, il faut se reconnecter pour confirmer lors de la campagne de mutation.

Il est fortement conseillé de prendre contact avec nos collègues secrétaires académiques des académies pour connaître la procédure propre à chaque académie (coordonnées en dernière page du bulletin de But en Blanc snics ou nous contacter).

Muter dans l'académie :

Pour muter dans l'académie de LILLE :

- 1) FORMULER SA DEMANDE du **5 mars au 2 avril** 2014
- 2) CONFIRMER sur le site AMIA **entre le 3 avril et le 6 avril** 2014
- 3) TRANSMETTRE la demande + les pièces justificatives **pour le 7 avril** 2014 au plus tard par voie hiérarchique au rectorat.

IMPORTANT : il faut demander TOUT poste qui est susceptible de vous intéresser même s'il n'est pas vacant ni prévu qu'il se libère !! Chaque année des collègues ne peuvent obtenir un poste se libérant à la CAPA faute de l'avoir mis dans leurs vœux.

Ne pas oublier de nous envoyer une copie de votre demande pour les commissaires paritaires du SNICS qui siègent à la CAPA.

Date de la CAPA non connue à ce jour mais probablement fin juin 2014.

PERMANENCES des commissaires paritaires du SNICS :

Les 10 mars, 17 mars, 21 mars et 28 mars pour répondre à toutes vos questions concernant votre demande de mutation.

Téléphone pour nous joindre : 06 75 72 21 58 ou 06 15 71 53 96.

ENTRER A EDUCATION NATIONALE

La date de l'écrit est le 14 mars 2014

Le nombre de postes ouvert au concours n'est pas connu à ce jour.

PRENDRE UN CONGE DE FORMATION

Vous pouvez faire une demande de congé formation. Les dossiers sont à retirer au secrétariat de votre établissement. Contactez-nous pour tout renseignement sur les modalités.

TRAVAILLER A TEMPS PARTIEL, PRENDRE UNE DISPONIBILITE

Les dossiers pour demander un temps partiel ou pour demander une disponibilité sont à retirer au secrétariat et à transmettre au rectorat pour le 29 mars au plus tard.

Il est possible de modifier ou annuler les demandes jusqu'au 30 juin 2014.

INFORMATIONS DIVERSES

GIPA : selon le texte (décret 2008-539 du 6 juin 2008), des collègues peuvent percevoir la GIPA (garantie individuel du pouvoir d'achat) versé une fois par an pour les collègues au dernier échelon. Le SNICS interpelle le rectorat pour s'assurer que les collègues ne soient pas oublié.

LE REGIME INDEMNITAIRE le SNICS national sollicite un rendez-vous avec le sous-directeur de la DGAFP pour tenter de faire avancer le dossier sur les IFTS car, à ce jour, rien n'est fait malgré l'engagement du cabinet de Vincent PEILLON, ce que le SNICS ne manquera pas de rappeler lors de cet entretien.

REUNIONS SYNDICALES

Dans le cadre du regroupement de l'heure mensuelle d'information syndicale par demi-journée, je vous invite à participer selon vos disponibilités, à l'une des réunions suivantes.

Ces réunions se tiendront aux dates et lieux suivants mais je vous rappelle que vous pouvez choisir de vous rendre dans une autre réunion que celle qui se déroule dans votre département :

LUNDI 17 MARS de 14 h à 17 h au lycée Lurçat à MAUBEUGE

MARDI 18 MARS de 9 h à 12 h au lycée des Flandres à HAZEBROUCK

MARDI 18 MARS de 14 h à 17 h à TOURCOING (sous réserve)

VENDREDI 4 AVRIL de 9 h à 12 h au lycée des 2 Caps à MARQUISE

Lors de ces réunions, nous reviendrons sur les informations de ce bulletin : mutations 2014, les missions, les IFTS...

S'informer est un droit, il faut s'en servir

Ces réunions sont ouvertes à tous : syndiqués, sympathisants, non syndiqués,

Nous espérons vous y rencontrer....

La convocation, à la fin de ce bulletin, est à remettre à votre chef d'établissement, avec votre demande, 8 jours avant.

CONGRES NATIONAL JUIN 2014

Le SNICS tiendra son congrès national en juin 2014 à SAINT ETIENNE. C'est l'occasion pour nous de refaire le point sur le fonctionnement de notre SNICS académique :

- Section départementale 59 et 62 : les syndiqués d'un même département constituent la section départementale qui élit pour 3 ans une secrétaire, une secrétaire adjointe et une trésorière.
- Section académique : les syndiqués de l'académie constituent la section académique.

L'année où se tient le congrès National, le congrès académique (donc les syndiquées) élit pour 3 ans le Bureau Académique (secrétaire Académique, trésorière Académique et les membres du bureau).

Nous faisons appel à candidature pour la constitution et le renouvellement de notre bureau du SNICS Académique. Participer c'est faire vivre le syndicat.

L'académie est grande et nous sommes nombreuses. Le bureau académique se réunit au moins 3 fois par an et en fonction de l'actualité, dans les locaux de la FSU à la bourse du travail à LILLE.

A VOS AGENDAS :

- **CONGRES DEPARTEMENTAL**

Le mardi 8 avril 2014

Centre Jean Monnet, entrée B, 5 place de l'Europe à BETHUNE

De 9h à 17h

- **CONGRES ACADEMIQUE**

Le lundi 14 avril 2014

Mairie de quartier centre, 31 rue des fossés à LILLE

De 9h à 17h

L'ordre du jour de cette journée de congrès sera :

- Travaux sur les différents textes du congrès national de juin 2014.
- Débat et échanges sur les mandats du SNICS
- Actualité académique (mutation, avancement, bonifications,...)
- Election du nouveau bureau académique

Les collègues à jour de leur cotisation seront invitées à voter pour élire le nouveau bureau.

Faire une demande d'autorisation d'absence auprès du chef d'établissement avec la convocation que nous vous transmettrons.

DIVERS

SE SYNDIQUER AU SNICS/FSU

Aujourd'hui, plus que jamais, chaque infirmière a besoin de l'action collective pour défendre son avenir professionnel. Le SNICS/FSU répond aux sollicitations de toute les collègues mais il a besoin de cotisations pour vivre et vous aider.

Nous comptons sur vous, syndiquez-vous !! Vous pouvez payer en 4 à 6 fois et 66% de la cotisation syndicale est déduite de l'impôt.

CONSULTEZ NOTRE SITE : <http://snics-fsu-lille.jimdo.com/>



Mme GRESSIER Valérie
Secrétaire Académique
0675722158



LILLE, le 17 février 2014

Cher(e) collègue

Dans le cadre du regroupement de l'heure mensuelle d'information syndicale, vous êtes cordialement invité(e) à participer selon vos disponibilités, à l'une des réunions suivantes :

- ▶ Le LUNDI 17 MARS 2014
De 14 h à 17 h au lycée Lurçat à MAUBEUGE
- ▶ Le MARDI 18 MARS 2014
De 9 h à 12 h au lycée des Flandres à HAZEBROUCK
- ▶ Le VENDREDI 4 AVRIL 2014
De 9 h à 12 h au lycée des 2 caps à MARQUISE

Ordre du jour :

- Actualités : les missions, la profession, les IFTS.
- Mutations 2014
- L'emploi du temps, les horaires, l'ARTT
- Questions diverses

Nous comptons sur votre présence...
Bien cordialement

V. GRESSIER

*Cette convocation ouvre droit à une autorisation d'absence augmentée des délais de route conformément à l'article 5 du décret n°82-447 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'exercice du droit syndical dans la fonction publique.
Chaque infirmier(e) syndiqué(e) ou non a le droit d'assister pendant ses heures de services à la réunion syndicale de son choix, sans toutefois prendre plus de trois heures par trimestre.
Déposer au moins 8 jours avant la date de la réunion, une demande d'autorisation d'absence auprès de votre chef d'établissement ou de votre président d'université.*

**S.N.I.C.S./F.S.U. bourse du travail 276 bd de l'usine 59000 LILLE
Valérie GRESSIER secrétaire académique 06 75 72 21 58**